



# ATELIER THÉÂTRE ADULTE

## BULLETIN D'ADHÉSION

2023 > 2024

<sup>(1)</sup> **Lundi**  
20<sup>h</sup> > 22<sup>h</sup>

<sup>(1)</sup> **Mardi**  
20<sup>h</sup>15 > 22<sup>h</sup>15

<sup>(1)</sup> **Mercredi**  
10<sup>h</sup> > 12<sup>h</sup>

Mme et/ou M. <sup>(1)</sup> NOM\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_

Adresse\* \_\_\_\_\_

Code Postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_

Téléphone 1\* \_\_\_\_\_ Téléphone 2 \_\_\_\_\_

Email\* \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

• **Je m'inscris et m'engage à respecter le règlement intérieur ci-joint.**

- J'atteste que mon assurance couvre cette activité <sup>(1)</sup> .....  OUI  NON

- En cas d'accident, j'autorise l'animateur/le metteur en scène ou un responsable de l'association à prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires <sup>(1)</sup> .....  OUI  NON

Médecin traitant : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

- J'autorise l'ATJP LA COCCINELLE, pendant la durée de mon adhésion, à prendre des photos et des vidéos et de les publier sur ses site internet et réseaux sociaux <sup>(2)</sup> .....  OUI  NON

- J'accepte la conservation et le traitement de mes données personnelles aux fins précisées au point A. du règlement intérieur et pour toute la période de mon adhésion.....  OUI  NON

<p>*J'adhère à l'ATJP LA COCCINELLE et verse la somme totale de ..... € par Chèque Bancaire - nombre de chèques : .....</p> <p>Banque .....</p> <p>N° ..... N° ..... N° .....</p> <p><i>ADHÉSION = 30 €<sup>(3)</sup> / famille + ATELIER = 290 € -&gt; soit 320 €</i></p>	<p><i>Signature</i> <u>Pour validation de l'adhésion et du règlement intérieur</u> précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>
--	---

(\*) À renseigner obligatoirement. Ces informations sont nécessaires et / ou sont destinées au trésorier de l'association.

(1) Case à cocher / Rayer la mention inutile (2) Modifiable à tout moment. Par défaut, nous considérons que vous acceptez la publication.

(3) Adhésion offerte pour les étudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans sur présentation du justificatif (cf. règlement intérieur).



# ATJP LA COCCINELLE

## Règlement intérieur

### Atelier Adulte

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des adhérents qui se soumettront aux dispositions énoncées ci-dessous et devront se conformer aux instructions données par le personnel et les bénévoles. Ils devront également respecter les prescriptions et interdictions décidées par le Conseil d'Administration.

#### A. Conditions d'Adhésion

En remplissant le bulletin d'adhésion, j'accepte que l'ATJP LA COCCINELLE enregistre et utilise mes données personnelles dans un but administratif (*adhésion, assurance, participation aux activités, droit de vote aux assemblées, ...*) ou pour me transmettre des informations relatives à mes activités au sein de l'association. Afin de protéger leur confidentialité, l'association s'engage à ne pas transmettre mes données à d'autres entités. Je dispose du droit de faire modifier ou supprimer mes données personnelles, sur simple demande auprès de l'association.

Je m'engage à appliquer les mesures sanitaires exigibles et en vigueur au sein de l'atelier et aux abords des salles et espaces fréquentés, et je dégage par la présente toute responsabilité de l'équipe encadrante ainsi que de l'association.

**1/ Mon adhésion ne sera effective qu'après règlement de ma cotisation annuelle de 30 € par famille. Le montant des ateliers est fixé à 290 €. Soit un total de 320 €.** Le règlement intégral, à libeller à l'ordre de « **ATJP LA COCCINELLE** », me sera demandé lors de l'inscription.

**Une facilité de paiement en trois fois pourra être effectuée sur demande au moment de l'adhésion.** L'encaissement des 3 chèques se fera en octobre, novembre et décembre.

**Si je suis demandeur d'emploi, étudiant(e) ou que j'ai plus de 65 ans, l'adhésion de 30 € m'est offerte** sur présentation de justificatifs :

- Étudiante(e) -> copie carte étudiant
- Demandeur d'emploi -> attestation Pôle emploi de moins d'1 mois
- 65 ans et plus -> copie carte nationale d'identité

**2/ Aucun remboursement n'est possible si je quitte l'atelier** en cours d'année, sauf pour cause réelle et sérieuse (*mutation, perte d'emploi, maladie, ...*).

**3/ Les adhésions permettent de financer** le travail du metteur en scène, les frais d'assurance et de fonctionnement, l'achat de matériels et d'accessoires, ainsi que les spectacles de fin d'année.

#### B. Ateliers et Charte de l'adhérent

**1/ Le groupe** est constitué d'une douzaine d'apprentis acteurs. Des effectifs plus importants nuiraient au bon déroulement des cours. L'association se réserve le droit d'annuler l'ouverture d'un cours si elle estime que le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant. Le groupe peut être amené à participer à des représentations ou animations en dehors des ateliers (*Zoo African Safari, Téléthon, Chor'all Songs's, Le Printemps de la Coccinelle*) qui ont pour but de vivre le théâtre autrement.

**2/ La discipline du groupe** est placée sous la responsabilité du metteur en scène.

**3/ Le théâtre est une activité où les acteurs/actrices sont solidaires** les uns des autres toute l'année. La bonne cohésion d'un groupe et la réussite d'une activité reposent sur l'assiduité et la ponctualité de chacun(e), ainsi que l'apprentissage des textes dans les délais demandés par l'animateur/metteur en scène.

**L'adhérent(e) s'engage à être présent(e) lors des ateliers, des répétitions, des représentations tout au long de l'année.** Les dates précises sont communiquées lors de l'Assemblée Générale et en début de saison. Toute absence répétée et non justifiée pourra entraîner mon exclusion du groupe.

**4/ La notion de respect mutuel** entre les adhérents(es) et le metteur en scène, ainsi qu'entre les adhérents(es) eux-mêmes, est primordiale afin que chacun(e) puisse s'épanouir au mieux.

Nous nous réservons le droit d'exclure des ateliers toute personne dont le comportement nuirait au groupe.

**5/ Naturellement, l'adhérent(e) est tenu(e) de respecter et prendre soin, aider à ranger et nettoyer les locaux, ainsi que le matériel, les costumes et les accessoires mis à sa disposition lors des ateliers, des répétitions et des spectacles.**

En cas de détérioration, l'association pourrait exiger le remboursement des frais encourus.

#### C. La Période d'Essai

L'association se réserve le droit de suspendre, voire résilier l'adhésion dans le cas où l'adhérent(e) ne respecterait pas les points précédents pendant la période d'essai d'un mois à compter de son adhésion.